Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_06-DE

PLESCOP

Délibération du 02 mars 2026

26-03-02-**06** : FINANCES – Autorisations de Programmes 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 13 février 2026 (point n°1 à 15) et le 24 février 2026 (point n° 16 à 21), s'est réuni le lundi 02 mars 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (12)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Sandrine CAINJO*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Christel MENARD, Juliette XAYASOMATH, et Keita PALIN respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN Jacqueline GUILLOTIN et Pierre LE RAY*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE, Jérôme COMMUN, Fannie PETIOT, Stéphanie LE POLOTEC et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Conformément à l'article R. 2311.9 du Code Général des Collectivité Territoriale, et au règlement budgétaire et financier de la commune, les Autorisations de Programmes doivent être présentées et votées dans une délibération distincte du vote du budget. Le bilan de la gestion pluriannuelle sera présenté à l'assemblée délibérante lors de la présentation du compte administratif 2026.

2026 marquera la fin de ces autorisations de programmes.

Les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement sont les suivantes :

MONTANT DES AP/CP EN €				CREDITS DE PAIEMENT						
Objet	Programme	Chapitre budgétaire	Autorisation de Programme (AP)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Centre Technique Municipal	126	23	3 547 525,71		13 152,00	66 665,66	291 643,18	1 375 217,87	1 612 960,07	187 886,93
Salle raquettes	131	23	6 326 053,61	9 882,00	42 601,78	190 658,70	327 075,43	1 836 411,93	3 445 819,27	473 604,50
Espace culturel	126	23	5 638 852,08	20 112,00	118 114,95	324 311,77	545 712,09	3 830 611,73	712 213,54	87 776,00
Modification et Révision du PLU	51	20	100 000,00		7 500,00	26 157,00	13 482,00	2 543,76	32 618,90	17 698,34

Les AP/CP sont présentés en € ttc

Il est précisé les crédits de paiement sont pour leur part limités aux dépenses de l'année.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_06-DE

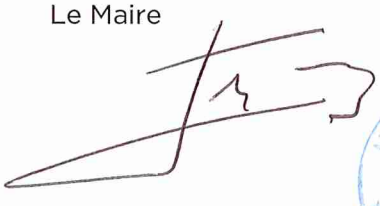
Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, Vie économique du 2 février 2026, le conseil municipal est invité à :

- APPROUVER les autorisations de programmes présentées
- DONNER pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 4
(Claudine. PECCABIN ; André GUILLAS ; Christel MENARD ; Laurent LE BODO)

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE



Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON